

CARRÉ DE BAUDOIN

APPEL A EXPOSITIONS 2024-2025

(Espaces intérieurs)

1- Le lieu

Dédié à la création contemporaine locale, nationale et internationale, le Carré de Baudouin est géré administrativement et artistiquement par la Mairie du 20^e arrondissement.

Ouvert à tous les publics, son accès est gratuit, le Carré de Baudouin propose des expositions, organise des événements et collabore régulièrement avec les structures culturelles du territoire.

Autour de chaque exposition, une programmation gratuite est conçue et proposée en collaboration avec l'équipe du Carré de Baudouin, les commissaires d'exposition et les artistes : visites commentées, rencontres avec les artistes, tables rondes, performances, ateliers artistiques.

Le Carré de Baudouin accueille des salles d'exposition d'une surface totale de 410 m² ainsi qu'un auditorium (93 places dont 3 PMR). Inscrit au titre des monuments historiques, le Carré de Baudouin est un édifice datant du XVIII^e siècle. Il a été successivement, un lieu de villégiature, un orphelinat, un centre médico-social, un foyer de jeunes travailleurs et aujourd'hui un espace culturel.

2- Informations pratiques :

121 rue de Ménilmontant 75020 PARIS

carredeboudouin@paris.fr

01 58 53 55 40

Ouvert du mardi au samedi de 11h à 18h et en nocturne le jeudi jusqu'à 20h30

3- Les espaces d'exposition – le matériel mis à disposition (voir annexes 1 et 2)

L'exposition se déroulera dans les espaces d'exposition répartis comme suit :

- Deux salles d'exposition au rez-de-chaussée d'une surface de 150 m²
- A l'étage, deux salles d'exposition d'une surface totale de 260m².

L'auditorium d'une capacité de 93 places pourra être mis à disposition sur demande si vous souhaitez organiser des ateliers, rencontres débats, performances.

4- Le budget de production :

La Mairie du 20ème attribue un budget **maximum** de **20 000 € TTC** en fonction des projets.

Ce budget comprend :

- La rémunération de l'artiste/des artistes et commissaire d'exposition ;
- Un apport à la production des œuvres ;
- Le transport, assurance des œuvres;
- Le montage et démontage;
- La remise en état des espaces

Toute dépense engagée sera validée par la Mairie du 20ème arrondissement.

5- Engagement du Pavillon Carré de Baudouin :

- Prise en charge des frais de communication et signalétique (invitations, agence de presse, vernissage, wall texts ...)
- Prise en charge d'une partie de la production des œuvres dans la limite du budget prévisionnel (possibilité de coproduction avec une institution etc...);
- Élaboration d'une programmation artistique et d'activités de médiation autour de l'exposition ;
- Mise à disposition gracieuse des espaces et notamment de l'auditorium (notamment le jeudi en nocturne) ;
- Mobilisation des publics scolaires et associatifs ;

6- Engagement des exposants (artiste/artistes/commissaire d'exposition) :

- Participation à des entretiens, rencontres accessibles au public et menées par le commissaire d'exposition et/ou un intervenant ;
- Disponibilité pour les sollicitations de la presse ;
- Présence lors du montage et du démontage de l'exposition, vernissage de l'exposition ;
- Conception de la mise en espace des œuvres ;
- Assurance des faisabilités techniques et coûts pour la création de l'exposition ;
- Conception et tenue du budget prévisionnel validé par la mairie du 20^e arrondissement
- Élaboration éventuelle de conférences sur l'exposition et/ou d'entretiens avec l'artiste/les artistes ;
- Respect des mesures de sécurité d'un lieu recevant du public ;

7- Modalités de dépôt des candidatures :

Chaque dossier devra comprendre les éléments suivants :

1. Une note d'intention sur l'exposition
2. Une note comprenant les noms du-des commissaires d'expositions ; les noms des artistes sollicités ainsi que des éléments biographiques ;
3. Des visuels des œuvres et tous documents (croquis, image, plan de scénographie...) que les candidats jugent nécessaires à la compréhension et à l'appréhension du projet
4. Une note relative aux actions de médiation et actions culturelles décrivant les projets envisagés et partenaires (associatifs, scolaires, champ social, etc)
5. Un budget prévisionnel, comprenant les éventuels co-financements

Date limite pour la réception des candidatures le 31 décembre 2023 .

L'ensemble des pièces sera réuni **en un seul envoi. Le dossier comprendra 20 pages maximum.**

Envoyez votre candidature à : carredeboudouin@paris.fr

8- Le comité de sélection des expositions :

Il réunit :

- Maire-Adjointe en charge de la Culture 20e, Marthe Nagels, marthe.nagels@paris.fr
- Chargée de mission culture du Maire du 20e arrondissement, Gabrielle Elis gabrielle.elis@paris.fr
- Responsable du Pavillon Carré de Baudouin, Lucie Taboulot, lucie.taboulot@paris.fr
- Une à deux personnalités qualifiées

Le comité de sélection élabore la programmation des expositions temporaires dans le respect de la charte culturelle du 20e.

9- Critères d'appréciation des projets d'exposition :

- ✓ La qualité artistique du projet
- ✓ Le parcours des artistes
- ✓ La cohérence, la qualité de conception du projet (notamment les partenariats développés)
- ✓ La faisabilité technique et financière du projet
- ✓ L'attention portée au territoire et aux publics dans le cadre du projet notamment sur la qualité des propositions d'action culturelle, le lien avec le territoire
- ✓ L'attention portée aux enjeux écologiques et environnementaux (réemploi des matériaux etc.)

10- Les périodes d'exposition prévisionnelles 2024-2025 :

- Mi-septembre/octobre 2024 - décembre 2024 ;
- Fin janvier 2025-avril 2025 ;
- Mai 2025- juillet 2025 ;
- Mi-septembre/octobre 2025 –décembre 2025.

Annexe 1 – plans et vues des espaces

Annexe 2 – matériel mise à disposition – informations techniques

Matériel :

- 1 système d'éclairage par rail et près de 100 spots
- 2 vidéoprojecteurs accrochés au plafond, permettant la projection sur le mur en fond de salle d'images ou vidéos (MP3...) via clef USB ou cartes SD

- Vitrine 1

Hauteur 82cm

Largeur 60 cm

Longueur 137,5

Sous Vitrine 106cm x 49 cm

- Vitrine 2

Hauteur 82cm

Largeur 50 cm

Longueur 205cm

Sous vitrine 176 cm x 38 cm

- 2 socles carrés

Hauteur 111cm

35 cm

- 2 socles carré bas

Hauteur 38 cm

110cm

2 escabeaux taille moyenne et taille haute

1 mini mac

2 TV écran plat 80 cm Toshiba

Une barre d'enceinte d'1m

Manutention, emballage et présentation des œuvres

La réception des œuvres empruntées s'effectue sous la responsabilité de la responsable du Carré de Baudouin, le lundi, jour de fermeture au public, ou le mardi selon le type d'œuvres. Les opérations de déballage des œuvres, de constat d'état, de présentation en vitrines ou sur tout autre support extérieur et d'accrochage sont réalisées sous la responsabilité d'au moins un des trois responsables du comité technique par l'équipe du Pavillon Carré de Baudouin, assistée, par l'artiste et/ou le commissaire d'exposition.

Les caisses de transport et autres emballages peuvent être entreposés pendant la durée de l'exposition dans un local situé dans la réserve, accessible seulement par le personnel de l'établissement.

Un chariot peut être mis à disposition des exposants pour le transport des pièces lourdes et de grandes dimensions.

Pendant le montage, les salles d'expositions sont fermées et seulement accessibles au personnel du Carré de Baudouin. Chaque trou fait dans les murs et recouverts d'enduit et de peinture au moment du démontage. Il est interdit d'utiliser des fluides pouvant endommager le sol et les murs. L'accès véhicule s'effectue par le 301 rue des Pyrénées.

L'éclairage des salles d'exposition

Les stores des fenêtres peuvent être baissés ou montés dans la plupart des salles. L'intensité de l'éclairage peut être modulée.

La sécurité et la sûreté des salles d'exposition :

Toutes les ouvertures sont équipées d'un système anti-intrusion. En dehors des heures d'ouverture au public, les accès sont fermés et placés sous alarme.